

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Auteur = Martial SIMONDANT - Maire



Publié le 12/06/2025 - ID : 038-213800154-20250604-D20250604_02-DE

Nombre de conseillers en exercice : 18
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de pouvoirs : 2
 Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :
Contre : 0 Pour : 13 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Délibération n° D 2025-06-04 / 02

Date de la séance : 4 juin 2025
 Date de la convocation : 28 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial
 LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à DURAND Grégory

Absents : GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence.

**TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DES ACCUEILS
DE LOISIRS DES MERCREDIS - Année scolaire 2025/2026**

La tarification des services périscolaires (Restauration scolaire, Accueil Collectif de Mineurs) et des accueils de loisirs des mercredis est établie en considération des ressources des foyers, c'est-à-dire en fonction du quotient familial.

Considérant la hausse des coûts de fonctionnement de ces services (charges de personnel impactées par la hausse des cotisations CNRACL notamment),

Il est proposé une hausse de 3.5% tarifs des services périscolaires et de 3% pour les accueils de loisirs du mercredi.

Les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 calculés sur cette base sont les suivants :

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES

Quotient familial CAF	Pause méridienne		Accueil Collectif de Mineurs
	Tarif	Tarif PAI	Tarif de la demi-heure
Inférieur ou égal à 749	4,79 €	2,29 €	1,21 €
De 750 à 1199	5.39 €	2,60 €	1,49 €
Supérieur ou égal à 1200	6.01 €	2,91 €	1,78 €
Accueil Collectif APRES 18h30			4,76 € / 1/4heure
Tarif adulte	7,41 €		
Tarif personnel/enseignant	5.08 €		

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

GRILLE TARIFAIRE ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS										
	Communes partenaires signataires de la convention					Autres communes				
QF	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI
0-300	7,38	4,30	6,15	6,60	5,22	13,28	7,75	11,07	12,17	9,41
301-500	8,61	4,92	6,76	7,27	6,09	15,49	8,85	12,17	13,83	10,51
501-700	9,84	5,53	7,99	8,50	7,01	17,71	9,96	14,39	16,05	12,17
701-800	11,07	6,15	8,61	9,73	7,94	19,92	11,07	15,49	17,71	13,28
801-1000	12,91	7,06	10,14	11,57	9,32	23,24	12,72	18,25	20,74	15,48
1001-1300	14,76	7,99	11,07	11,68	9,84	26,56	14,39	19,92	23,24	17,15
1301-1600	16,60	8,91	12,60	13,53	11,22	29,88	16,04	22,68	26,28	19,36
1601-1900	17,83	9,52	13,21	14,76	12,14	32,09	17,14	23,78	27,94	20,46
1901-2200	19,06	10,14	14,44	15,99	13,06	34,31	18,25	26,00	30,15	22,12
2201 et plus	20,29	10,75	15,06	17,21	13,98	36,52	19,36	27,10	31,81	23,23

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026 tels que présentés
- **VALIDE** les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi pour l'année scolaire 2025/2026 tels que présentés
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs pour l'année scolaire 2025/2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Le Maire
 M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
 M. LAMOURY


